

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 18 octobre 2024

RAPPORT POUR INFORMATION

EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE

SITES VERNE DELPECH ; GERMAIN BLEUET ; DUMINY ; SAINT LEU

L'article R.4227-39 du Code du travail précise que la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Contexte

Conjointement avec les agents de la Cellule unité opérationnelle du Service sécurité sûreté de la D.P.S, des exercices ont été organisés sur quatre sites amiénois, pour accompagner l'emménagement des agents dans leurs nouveaux locaux suite aux travaux ou réorganisation des services.

Bilan

Les agents et prestataires présents ont tous évacués les locaux rapidement (*Moyenne de 6 mn pour les quatre sites*) sans panique.

Pour autant, suite à ces exercices, il est nécessaire de mettre en œuvre des ajustements techniques et organisationnels :

- Identifier et matérialiser les zones de rassemblement pour les sites Germain Bleuet, Saint Leu et Verne Delpech.
- Mettre à jour les plans et consignes incendie sur chaque site.
- Matérialiser la zone de rassemblement à l'extérieur pour celui de Duminy.
- Définir et communiquer la jauge d'occupation des différents bâtiments.
- Organiser des exercices en période de forte affluence (*Mardi et jeudi*).

Nouveaux risques

L'évolution des modes de mobilité douce, entraîne l'utilisation de vélos et trottinettes électriques.

- **Interdire le remisage et le rechargement** dans les locaux de travail, des équipements de mobilité douce utilisant des batteries lithium tels que vélos ou trottinettes dans les locaux de travail.



Risques liés aux batteries au lithium

Depuis 40 ans les batteries au lithium ont bouleversé notre quotidien, elles alimentent en énergie la plupart des outils, dispositifs électroniques, smartphones, tablettes, ordinateurs, montres, mais aussi vélos, trottinettes, voitures, machines et véhicules industriels.

Pour autant, ces batteries électrochimiques exposent leur utilisateur à différents risques :

- Electrique : inhérent à l'équipement.
- Chimique ; incendie/explosion : liés aux composants.

Conséquences

- Electrique : flash électrique, électrisation et électrocution.
Tension (V)-capacité nominale (Ah) d'un pc portable : 11-15 V / 2.6 -5.2 (Ah).
Tension (V)-capacité nominale (Ah) d'un vélo électrique : 24-48 V / 10-20 (Ah).
- Chimique :
 - En raison de la présence de l'électrolyte liquide ou gélifié contenant des sels de lithium dans un solvant organique :
 - Brûlures de la peau ; lésions oculaires graves, allergie cutanée, en cas de projection ou contact cutané.
 - Effets graves pour certains organes (*Reins, os, dentition*), et ou cancérogènes, en cas d'inhalation ou ingestion.
- Incendie/explosion :
 - La majorité des électrolytes chimiques constituant les cellules sont très réactifs (Voire, inflammable) et le lithium sous forme métallique ainsi que certains de ses alliages réagissent violemment avec l'humidité de l'air.
 - Les surcharge, court-circuit, présence d'une source de chaleur extérieure, entraînent un emballement thermique pouvant former des atmosphères explosives et dégager des gaz et fumées toxiques.

Mesures de prévention

- Installer des raccordements conformes
Cf. Guide technique du Ministère intérieur pour la conception et l'aménagement des IRVE Décembre 2014 mode 1 ; Norme NF C61-314 ; Guide AFNOR UTE sur les installations de recharge des véhicules électriques par prise de courant (Référence UTE C 15-722/17-72).
- Baliser les lieux dédiés à la charge des batteries. 
- Installer une détection.
- Equiper les locaux dédiés d'extincteurs agissant par isolement du combustible (sable sec, poudres ABC, vermiculite en suspension, Classe D : feu de métaux).
- Informer l'assureur et les services de secours de la présence de batteries.
- Ne JAMAIS charger une batterie qui paraît endommagée
- TOUJOURS utiliser le chargeur d'origine ou adapté (tension, capacité)
- Respecter l'ordre de branchement.
- Ne pas laisser une batterie en charge sans surveillance.
- Ne pas couvrir une batterie en charge
- Ne pas laisser branchée une batterie une fois chargée (présence d'indicateur de fin de charge ou chargeur stoppant la charge)
- Respecter les préconisations du fabricant en matière de taux de charge

Perspectives

- Etendre les exercices à tous les Etablissements Recevant des Travailleurs (E.R.T) occupés par des agents de la collectivité.
- Ajuster la planification selon les besoins : exemple lors d'emménagements de services.

Tableau récapitulatif des mesures de prévention

	Propositions	Echéance	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre
1	• Identifier et matérialiser les zones de rassemblement pour les sites Germain Bleuet, Saint Leu et Verne Delpech. • Mettre à jour les plans et consignes incendie sur chaque site. • Matérialiser la zone de rassemblement à l'extérieur pour celui de Duminy. • Définir et communiquer la jauge d'occupation des différents bâtiments.	Intégrer au processus décisionnel	D.P.S
2	• Organiser des exercices en période de forte affluence (<i>Mardi et jeudi</i>).	Systématiquement	Secteur prévention en lien D.P.S
3	• Interdire le remisage et le rechargement dans les locaux de travail, des équipements de mobilité douce utilisant des batteries lithium tels que vélos ou trottinettes dans les locaux de travail.	Immédiatement	D.P.S
4	• Installer des raccordements conformes • Baliser les lieux dédiés à la charge des batteries. • Installer une détection. • Equiper les locaux dédiés d'extincteurs agissant par isolement du combustible (sable sec, poudres ABC, vermiculite en suspension, Classe D : feu de métaux). • Informer l'assureur et les services de secours de la présence de batteries.	Intégrer au programme prévisionnel de travaux	D.P.S
5	• Ne JAMAIS charger une batterie qui paraît endommagée • TOUJOURS utiliser le chargeur d'origine ou adapté (tension, capacité) • Respecter l'ordre de branchement. • Ne pas laisser une batterie en charge sans surveillance. • Ne pas couvrir une batterie en charge • Ne pas laisser branchée une batterie une fois chargée (présence d'indicateur de fin de charge ou chargeur stoppant la charge) • Respecter les préconisations du fabricant en matière de taux de charge	Systématiquement	Utilisateurs